

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2010**

**Présents :** MM. CASELLAS, COLIN, CUXAC, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAYA, LECINA, LECLAIR, MARTINEZ, PENA, PONS, RAMONEDA, SCHNEIDER, VAYA.

**Procurations :** Mme LLORET à Mme PENA  
Mr LORENZO à Mr CASELLAS  
Mr TISSOT à Mr RAMONEDA

**Absents :** Mme ABADIE, Mr SOUM

**Secrétaire de Séance :** Mme VAYA Florence

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 5 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

### **1) TRAVAUX D'ELECTRIFICATION F.A.C.E. 2009 – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE :**

La commission d'appel d'offres réunie dans sa séance du 9 septembre 2010 a validé l'offre du Cabinet C.E.T.U.R. d'Alairac (Aude).

Le taux de rémunération proposé pour l'ensemble de la mission est de 8,5% sur le coût prévisionnel HT des travaux.

Le Conseil valide cette proposition.

**VOTES :**            POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### **2) VENTES TERRAINS PAR LES CONSORTS SIRE A LA COMMUNE DE PALAJA :**

Mr le maire rappelle les délibérations du 3 décembre 2008 et du 30 novembre 2009 relatives à l'achat par la commune de terrains appartenant aux Consorts SIRE.

Aux différentes parcelles mentionnées sur ces deux délibérations, il y a lieu de procéder à l'acquisition, moyennant le prix d'UN EURO symbolique, à savoir :

- une contenance de 6a 16ca à détacher de la parcelle actuellement cadastrée AW n° 25,
- une contenance de 1a 69ca à détacher de la parcelle actuellement cadastrée AW n° 27,
- une contenance de 8a 85ca à détacher de la parcelle actuellement cadastrée AW n° 29,
- une contenance de 11a 12ca à détacher de la parcelle actuellement cadastrée AW n° 31, étant précisé que le document d'arpentage est en cours d'établissement.

Le conseil accepte cette proposition d'achat et autorise Mr le maire à signer l'acte d'acquisition de ces terrains pour l'EURO symbolique.

**VOTES :**            POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

### **3) ACQUISITION TERRAIN Mme DE LUYCKER Nicole :**

Mr le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue *La Farga*, opération « cœur du vieux village », la précédente équipe municipale en 2005, avait décidé d'acquérir des terrains situés dans le prolongement du cimetière et ce, afin d'aménager cet espace et créer des places de stationnement pour dégager la rue *La Farga*.

Mme DE LUYCKER Nicole née SICRE, propriétaire de la parcelle cadastrée section BC n° 59 d'une superficie de 294 m<sup>2</sup>, avait été sollicitée pour ce projet, mais n'avait pas accepté la proposition de la commune.

Une consultation en date du 03/06/2010 a été effectuée auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aude qui a déterminé la valeur vénale de cette parcelle à 7.035 euros.

Mme DE LUYCKER a confirmé son accord en demandant que lui soit attribué un droit d'usage sur une place de parking, affectée à l'occupant de l'habitation proche lui appartenant.

../...

Le conseil approuve l'achat de cette parcelle BC n° 59 située en zone UC du P.O.S. et emplacement réservé n° 3 destiné à la création de places de stationnement et autorise Mr le maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition ; les frais d'actes étant à la charge de la commune.

VOTES :            POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION :        0

**4) VIREMENT DE CREDIT N° 2 :**

Pour l'achat du terrain de Mme DE LUYCKER, des travaux de restauration à l'église et des travaux d'électrification F.A.C.E. 2009, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, à savoir :

67.635 € seront prélevés de la ligne 2313/267 (opération complexe sportif) et seront inscrits sur les lignes de la façon suivante :

- 7.035 € : 2111/21 (achat terrain)
- 600 € : 2313/249 (église)
- 60.000 € : 2315/268 (FACE 2009)

VOTES :            POUR : 17                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

La séance est levée à 19H30.